

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le sept du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

13 JUIN 2024

Déposée en
Préfecture le

12 JUIN 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE À LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES COPROPRIÉTÉS POUR LES CHÊNES 2 - CRAN GEVRIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil de Communauté au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-38 du 24 mars 2022 approuvant le schéma directeur des énergies (SDE) ;

Vu la délibération du Grand Annecy n° DEL-2023-213 du 28 septembre 2023 portant sur l'aide à la diminution de la consommation d'énergie de l'éclairage extérieure des copropriétés et déléguant au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider des aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;

Vu les crédits inscrits au budget 2024 ;

Considérant l'action n° 39 du PCAET du Grand Annecy ayant pour objectif de diminuer les consommations d'énergie de l'éclairage extérieur des copropriétés et de l'inscrire dans la protection de la biodiversité ;

Considérant la demande d'aide à la diminution de la consommation d'énergie de l'éclairage extérieur de la copropriété Les Chênes 2, reçue complète le 26 avril 2024 ;

Considérant qu'à la suite de la pré-instruction de cette demande, un avis positif a été rendu par les services de l'Agglomération.

LE BUREAU DECIDE :

- de fixer et valider le versement d'une subvention d'un montant maximum de 17 912,32 € correspondant à 40% des travaux éligibles ;
- d'attribuer la subvention à la copropriété Les Chênes 2, prévue dans l'enveloppe budgétaire (opération 204222/262) ;
- d'approuver la convention ci-jointe avec la copropriété Les Chênes 2, précisant les modalités de calcul et d'attribution de la subvention ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par la copropriété Les Chênes 2 des justificatifs de réalisation des travaux ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.